

## Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : ..... 24/04/2026

Date d'affichage convocation : ..... 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>27</b>	<b>5</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2026-04-54**  
**Election de délégués au Pôle**  
**d'Equilibre Territorial et Rural**  
**(PETR) Vidourle Camargue**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

**Présents :** Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

**Secrétaire de séance :** M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de « participation à la démarche de PETR »,
- Vu les statuts du PETR Vidourle Camargue modifiés et approuvés par arrêté préfectoral n°DCLC-SCFI-BCLI-26-07-24-001 le 26 juillet 2024 par les Préfets de l'Hérault et du Gard,
- Vu la délibération n°2017-12-142 du Conseil communautaire du 18 décembre 2017 relative à la « transformation du Syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et adoption des statuts ».

Le rôle principal du PETR est de soutenir et coordonner les projets du territoire afin de garantir un développement harmonieux et répondre au mieux aux attentes des élus et de leurs administrés.

Par ailleurs, reconnu dans le cadre de la contractualisation, il a la capacité de rassembler les acteurs (Départements, Région, Etat, Europe) pour optimiser les financements sur le territoire. Il agit avec les collectivités pour mener des réflexions ou conduire des actions.

Les missions actuelles et principales du PETR :

- La Contractualisation (Etat = CRTE (partie gardoise), Région = CTO/Bourg centre, Départements)
- La Gestion des fonds européens (3 programmes : LEADER, FEAMPA, FEDER)
- Le Patrimoine (Label Pays d'art et d'histoire)
- L'Agriculture et l'Alimentation (Label Plan Alimentaire Territorial)
- L'Œnotourisme (Marque Vignobles et découvertes)
- Le Club des entrepreneurs en partenariat avec les CCI 30/34

Prioritairement, le PETR est un outil d'animation territoriale mutualisée, favorisant les échanges d'expériences des collectivités et des acteurs économiques (Conseil de développement, Réseau Vignobles et découvertes, Citoyens autour de l'alimentation, Comité de programmation et de sélection des projets, club d'entreprises...). Il est un espace de coopération et de complémentarité.

Une conférence des maires est organisée une fois par an. Elle réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Chaque maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal désigné à cet effet. La conférence est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

Le PETR porte également un conseil de développement. Il contribue à créer un dialogue entre acteurs socio-économiques, société civile et citoyens sur des questions d'intérêt commun par des discussions constructives et argumentées. Cette instance, composée de 20 membres sur le mandat 2020-2026, est représentative du territoire. Elle mobilise des expertises plurielles pour émettre des avis sur des thématiques choisies (depuis sa création : pêche et aquaculture, gestion des déchets, mobilités, énergies renouvelables, approvisionnement et sécurisation de l'eau potable, structuration de filières économiques) et contribue à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire. Les membres sont associés au comité syndical (partie public) et à la conférence des maires.

Le Comité syndical est l'organe délibérant de la structure. Son rôle est d'examiner les propositions du Bureau et de les rendre exécutoires par délibérations. Il vote le budget et valide les résultats de l'exercice précédent. Il définit les orientations annuelles et les opérations à mener. Les différentes actions et les projets peuvent ensuite être réalisés.

Le Conseil syndical du PETR Vidourle Camargue est constitué des délégués élus par les Communautés de communes membres, tenant compte du poids démographique de ces EPCI.

La Communauté de communes Terre de Camargue est représentée par 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants au sein du Conseil syndical, qu'il convient d'élire suite au renouvellement de l'Assemblée délibérante,

Il est proposé de procéder à l'élection des membres ci-après présentés :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
M. Charly CRESPE	Mme Martine SCOLLO-OGIER
M. Jean-Pierre FILHOL	Mme Corinne PIMIENTO
M. David PAPY	M. Jean-Philippe CREICHE
Mme Guylène BONFIGLIO	Mme Noémie ALBECQ-MEGIAS
M. Cédric BONATO	Mme Pascale MOURRUT
M. André MORRA	Mme Marine ANJO
M. Joachim RAMS	M. Laurent PELISSIER
Mme Florence COMBE	M. Yves EHRET
M. Thierry FELINE	Mme Chantal ANDRE-SCANAVINO
M. Philippe BROUSSES	Mme Christel CAUQUIL HUGON

*NB : Il est précisé que les délégués suppléants ne sont pas fléchés avec les délégués titulaires.*

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'élire, parmi les Conseillers communautaires 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour représenter la CCTC au sein du Conseil syndical du PETR Vidourle Camargue ci-dessous listés :



Membres titulaires	Membres suppléants
M. Charly CRESPE	Mme Martine SCOLLO-OGIER
M. Jean-Pierre FILHOL	Mme Corinne PIMIENTO
M. David PAPY	M. Jean-Philippe CREICHE
Mme Guylène BONFIGLIO	Mme Noémie ALBECQ-MEGIAS
M. Cédric BONATO	Mme Pascale MOURRUT
M. André MORRA	Mme Marine ANJO
M. Joachim RAMS	M. Laurent PELISSIER
Mme Florence COMBE	M. Yves EHRET
M. Thierry FELINE	Mme Chantal ANDRE-SCANAVINO
M. Philippe BROUSSES	Mme Christel CAUQUIL HUGON

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,  
Philippe BROUSSES**

**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026  
Le Président,  
Thierry FÉLINE**

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
 Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.